

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER  
GEORGES BRASSENS  
VENDREDI 29 NOVEMBRE 2013**

**Ordre du jour :**

Petite Ceinture  
Traverse électrique Bancion/Commerce  
Point sur le budget du Conseil de quartier  
Modernisation de la centrale CPU de Vaugirard  
Projet RIVP au 39/41 rue Castagnary

**Etaient présents :**

Collège des élus :

Louisa FERHAT, Adjointe chargée des Conseils de quartier Allera/Procession et Georges Brassens  
Marie-Hélène PIETRANICO, Conseillère d'arrondissement

Collège des habitants :

Félicia MICHOT-MANOLE  
Rosine LIBRATI  
Nathalie EL OUARDI  
Olivier RIGAUD  
Eric BASSI

Collèges des associations :

Claude LEPLAT - Association Aménagement population du 15<sup>ème</sup> arrondissement  
Louise BAPTISTE - ACE 15

Invités :

Anne-Laure AHSCHAR, Association des Commerçants rue Olivier de Serres  
Florence BRAMOULLE, chargée de mission Espaces verts – Développement durable  
Philippe LUCAS, Société B.E Green  
Bruno VINATIER, Responsable service développement CPCU  
Daniel SCHNEIDER, Directeur construction RIVP

**Louisa FERHAT** : Une visite de l'école Olivier de Serres était prévue avant la réunion du Conseil de quartier. La directrice de l'école ayant eu un empêchement de dernière minute, il a été impossible de visiter les locaux. Un hibiscus offert par le Maire du 15<sup>e</sup> a été planté dans la serre. Compte-tenu de la période électorale et par devoir de réserve, les services de la Ville de Paris ne peuvent être présents.

**Anne-Laure AHSCHAR** : Une association regroupant quarante commerçants des rues Olivier de Serre, Dantzig, Leriche et Malassis a été créée le 30 octobre 2013. A l'occasion des fêtes de fin d'année, la rue Olivier de Serres sera illuminée. Un sapin a été offert par la Mairie du 15<sup>ème</sup>. Jean-François Lamour inaugurera les illuminations le 2 décembre à 18h. Les commerçants de bouche offriront un buffet aux riverains et un Père Noël sera présent. Une chasse au trésor est organisée, les parents devant retrouver les dessins de leurs enfants affichés dans les vitrines des commerçants.

## 1. Petite ceinture

**Florence BRAMOULLE** : La petite ceinture est un aménagement déjà ouvert au public reliant le Parc André Citroën au Parc Georges Brassens par les rue Balard et Olivier de Serres. Cinq accès dont trois par ascenseur permettent d'emprunter la petite ceinture, l'ascenseur rue Desnouettes est actuellement inaccessible suite à des dégradations. Au-delà de la rue Olivier de Serres, l'aménagement du prolongement de la coulée verte se fait en surface jusqu'à la place Romain Gary, la liaison piétonne traverse notamment l'Ilot Saïda. L'entrée de cette portion se fait au niveau du gymnase, rue Olivier de Serres. Des travaux sont en cours au niveau de l'Ilot Saïda. Des clôtures et des sauts de loup (présence de végétaux denses de part et d'autre d'une clôture) sont en cours d'installation afin de séparer le passage piétonnier et l'Ilot Saïda. Ces travaux ont débuté cet été et prendront fin en janvier 2014. Un sas d'accès au niveau du chemin piétonnier dans l'Ilot Saïda est en cours de création. Le portail d'accès sera ouvert toute la journée. La nuit le passage ne sera accessible qu'aux habitants de l'Ilot Saïda, au moyen d'un badge.

**Claude LEPLAT** : Rappelle l'historique du projet de la petite ceinture. Il regrette la discontinuité de la promenade du fait de la traversée de la rue Olivier de Serres et l'absence d'aménagement du tunnel de Vaugirard. Il fait état de problèmes de sécurité dus à la traversée des rues et souhaite que ce tunnel soit ouvert aux promeneurs, éclairé et équipé de caméras de vidéoprotection. Avec peu de frais, le tunnel doit être fréquentable et devenir un lieu d'animations. Il est nécessaire de faire appliquer le règlement des parcs et jardins et d'assurer la constante surveillance du site. Il ne comprend pas l'utilité de certains ascenseurs et rappelle qu'il existait déjà des cages d'escaliers à certains endroits et des accès naturels. Le quartier est largement ouvert aux logements sociaux, il devrait l'être aussi aux équipements publics tels que la petite ceinture qui ne doit pas rester en friche.

### Questions :

- Les cyclistes adultes peuvent-ils emprunter la petite ceinture ? La signalétique à ce sujet est inexistante.
- De nombreuses personnes promènent leur chien alors que cela n'est pas autorisé sur la petite ceinture.
- Le tunnel Vaugirard est particulièrement mal entretenu.
- Les horaires d'ouverture et de fermeture de la petite ceinture sont irréguliers.
- L'installation de caméras de vidéoprotection est-elle programmée ?
- **Michel LOPEZ** : Une communication à destination des habitants est-elle prévue afin que chacun puisse profiter de cette promenade ?
- Les barrières de sécurité sont insuffisantes et dangereuses sur l'ensemble du parcours.
- Les habitants de l'Ilot Saïda craignent que les promeneurs pique-niquent au cœur de la résidence.
- Quel est le coût des travaux de l'Ilot Saïda ?
- La création de jardin partagé est-elle prévue sur la petite ceinture ?
- La promenade au cœur de l'Ilot Saïda est en complète discontinuité avec le reste de la petite ceinture.
- Les pique-niques sont-ils autorisés dans les parcs et jardins ?

**Louisa FERHAT** : Le règlement des parcs et jardins s'applique à la petite ceinture. Les vélos adultes, les chiens et la consommation d'alcool sont interdits.

**Florence BRAMOULLE** : La convention d'occupation signée entre la Mairie de Paris et RFF va de la rue de Balard à la rue Olivier de Serres. Le prolongement vers l'ouest est possible uniquement sur une centaine de mètres. Il a été décidé de ne pas mettre de poubelles car le site est atypique et linéaire. Néanmoins, l'adjoint au Maire en charge de la propreté a demandé à ce que des poubelles soient installées. La Direction des Espaces Verts sera informée de l'absence de panneau signalisant l'interdiction des vélos. La gare Vaugirard appartient à la SNCF, une demande de convention avec la SNCF a été effectuée depuis plusieurs années afin de créer un nouvel espace de type « maison de la nature » au niveau du tunnel Vaugirard. Le renforcement des gardes corps, notamment au niveau des ponts, est en cours. Les gardiens en charge de la petite ceinture effectuent des rondes sur d'autres jardins du quartier, d'où les quelques minutes de décalage à l'ouverture ou à la fermeture des parcs. La Mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement a demandé une augmentation de l'effectif des agents de surveillance. La mise en place d'un système de vidéosurveillance sur un site linéaire est très complexe à mettre en œuvre. La promenade au cœur de l'Ilot Saïda est une voie piétonne qui ne permet pas aux promeneurs de stationner à ce niveau. La configuration actuelle de la petite ceinture (trop étroite) ne permet pas l'implantation de jardin partagé. Le Maire du 15<sup>e</sup> s'est opposée au prolongement de la petite ceinture en surface. Seuls les grands pique-niques sont interdits dans les parcs.

## **2. La Traverse électrique Brancion/Commerce :**

**Philippe LUCAS :** La Traverse assure une desserte fine des quartiers, développe la vie locale et crée du lien social. Le tracé est de 8.2km et compte 28 arrêts (un arrêt tous les 250m en moyenne). Elle fonctionne 7j/7 avec un départ toutes les 15 minutes du lundi au samedi et toutes les 20 minutes le dimanche et les jours fériés. La Traverse est un minibus électrique qui a une autonomie de 150km. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux fauteuils roulants. Les conditions tarifaires sont celle du STIF.

**Louisa FERHAT :** Remercie Monsieur RHEIMS qui fut à l'origine de cette idée en Conseil de quartier.

### Questions :

- Il faudrait ajouter un arrêt à proximité de la porte de Versailles, au niveau du 28 boulevard Lefebvre (à la place de l'arrêt de l'ancien PC)
- Une habitante remercie les élus pour leur persévérance qui a permis la mise en œuvre de la Traverse.
- Des places de stationnement ont été supprimées pour créer les arrêts de la Traverse. Est-il prévu de proposer aux riverains des parkings à des tarifs raisonnables ?
- La Traverse électrique étant silencieuse, les personnes malvoyantes ne l'entendent pas, et par conséquent ne peuvent pas faire signe aux conducteurs. Les arrêts ne sont pas annoncés à l'intérieur du bus.
- Il serait judicieux que la Traverse marque un arrêt devant le Collège Modigliani.

**Philippe LUCAS :** La question de la création d'arrêts supplémentaires à proximité de la porte de Versailles et devant l'école est à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec les services de la voirie. Un système d'aide audio à l'information annonçant les arrêts sera mis en place à l'intérieur et à l'extérieur de la navette courant décembre 2013. B.E Green souhaite que le circuit se fasse dans les deux sens mais ce sont les services de la voirie qui sont décisionnaires sur ce point. 8 500 personnes ont emprunté la navette lors de son premier mois d'exploitation.

**Louisa FERHAT :** Les habitants se mobilisent pour la réouverture du parking situé au dessus du périphérique.

## **3. Point sur le budget du Conseil de quartier**

**Louisa FERHAT :** Le Conseil de quartier dispose d'un budget d'investissement de 8 264€ annuel. Le Conseil de quartier a financé la création d'un terrain multisports au square Brancion (14 357,68€) ; acheté des jeux à ressort pour le square Brancion (8 480,22€) et deux panneaux d'information du Conseil de quartier (430€) ; financé la création d'un coussin berlinois rue de Cronstadt (7 585€). Il reste encore au Conseil de quartier son budget 2013, qui pourra être cumulé à celui de 2014 si un projet le nécessite. Le Conseil de quartier dispose d'un budget de fonctionnement de 3 305€ annuel. Depuis 2008, le Maire du 15<sup>ème</sup> a choisi de prendre en charge sur le budget général de la Mairie la totalité des frais de fonctionnement du Conseil de quartier (courriers, impressions, etc...ce qui représente largement plus que le budget du Conseil), afin de permettre au Conseil d'utiliser son budget de fonctionnement pour animer le quartier. Dans ce quartier le budget est chaque année consacré à l'organisation d'une fête au parc Georges Brassens, en partenariat avec la Croix-Rouge.

## **4. Modernisation de la centrale CPCU de Vaugirard**

**Bruno VINATIER :** La CPCU est un réseau de distribution de chauffage urbain. 470 000 logements (55 000 dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement) sont desservis par le réseau à Paris et en petite couronne. Deux chaufferies industrielles sont localisées dans l'arrondissement. La chaufferie Vaugirard sera modernisée grâce à l'abandon du fioul au profit du gaz naturel. La combustion du gaz est plus propre que celle du fioul lourd. Cette évolution nécessite un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et par conséquent une enquête publique. Le parc à fioul rue Castagnary deviendrait des cuves à eau (sécurisation de la centrale de Vaugirard). Une partie du terrain loué par le CPCU à la SNCF sera restituée.

## **5. Projet RIVP 39-41 rue Castagnary :**

**Daniel SCHNEIDER :** Un projet de construction est en cours au 39-41 rue Castagnary. La parcelle est actuellement occupée par un immeuble insalubre et un garage qui seront détruits. Des discussions avec le garagiste ont eu lieu afin de négocier son départ. La RIVP prendra possession des terrains début décembre 2013. Le nouveau bâtiment comportera dix logements (deux par étage) et un commerce en rez-de-chaussée. Il y aura cinq F4, trois F2 et deux studios. Deux logements seront PLS (10 €/m<sup>2</sup>) et huit seront PLUS (7-8 €/m<sup>2</sup>). La livraison du bâtiment est prévue pour début 2016. Le projet coïncide avec la transformation des cuves à fioul en cuves à eau, enlevant tous risques pour la future construction.

**Dietmar FEICHTINGER :** La parcelle est relativement étroite. Le programme prévoit un commerce au rez-de-chaussée et des panneaux solaires sur la toiture. Les logements seront chauffés grâce à la CPCU. Le bâtiment respectera le Plan Climat de Paris. La façade sera constituée d'un isolant extérieur et de parements métalliques verticaux.

**Olivier RIGAUD** : Le projet de construction du 39-41 rue Castagnary est à proximité d'un site potentiellement à risque. Le terrain jouxte celui de la CPCU et de la cuve à fioul. Une partie de la parcelle au 39-41 rue Castagnary est non constructible (périmètre inférieure à 30 m<sup>2</sup> de la cuve de fioul). La seconde partie du terrain est constructible mais les droits à construire impliquent une impossibilité de construction en vue de recevoir du public. La chaufferie Vaugirard est soumise à une simple déclaration. Il rappelle qu'une enquête publique va être menée à l'occasion du passage du CPCU au gaz. Le projet RIVP est donc tributaire du résultat de l'enquête publique. La demande de permis de construire a pourtant été déposée avant les résultats de cette enquête. Or, la charte de l'environnement préconise le principe de précaution. Quand aura lieu cette enquête et quelle sera la publicité qui lui sera faite ? Le code de l'urbanisme recommande une bonne intégration du projet dans son environnement. Les visuels qui ont été projetés inquiètent les habitants.

Questions :

- Existe-t-il un projet architectural global pour la rue Castagnary ?
- Une habitante signale les délais d'attente pour obtenir un logement social.
- Question concernant le raccordement des cuves et de la centrale Vaugirard à l'issue du passage du fioul au gaz.
- La façade du projet RIVP ne s'inscrit pas dans l'urbanisme du quartier. Un habitant s'étonne du choix de matériaux pour la façade. Ce choix aurait-été refusé pour un propriétaire particulier, le respect de l'architecture globale de la rue lui aurait été imposé.
- Comment sera évacué le fioul encore présent dans la cuve ?
- Le changement d'énergie aura-t-il un impact sur les charges ?
- **Louisa FERHAT** : Les règles d'urbanisme s'appliqueraient-elles différemment entre les propriétaires particuliers et les bailleurs sociaux ?

**Bruno VINATIER** : Le gaz arrivera directement à la centrale. Sur le site Castagnary il n'y aura pas de stockage de fioul ni de gaz. Une entreprise spécialisée curera la cuve. Les charges ne devraient pas augmenter pour les habitants.

**Daniel SCHNEIDER** : Le projet de la RIVP est conforme au PLU, à ce titre il n'est pas nécessaire d'attendre les résultats de l'enquête publique pour le dépôt du permis de construire. De plus lorsque le bâtiment sera construit, la cuve à fioul aura disparu au profit d'une cuve à eau.

**Olivier RIGAUD** : L'association qu'il représente envisage de déposer un recours contre le projet Paris-Habitat sur le terrain de la poissonnerie.